



L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	06/06/2025
Date d'Affichage	06/06/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	9
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mr Nicolas MARTINAIS (arrivé à 20h30).

Absents excusés :

Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absents :

Mme Sylvie COUPE.

N°099-2025

Validation du devis de La Poste pour la destruction du matériel informatique et électrique (archives)

Monsieur le Maire, présente la proposition du devis de la Poste pour la destruction du matériel informatique et électrique qui se situe aux archives de la Mairie.

Voici les propositions de tarif :

NOMBRE DE CAISSES	PRIX HT
1	288 €
2	528 €
3	765 €

Au regard du volume du matériel, La Poste nous conseille de commander 2 caisses dans un premier temps et d'en commander une supplémentaire si cela ne suffisait pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** le devis de la Poste pour la commande de 2 caisses réservée à la destruction du matériel informatique et électrique qui se trouve au local archive de la Mairie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le